|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité technique  Cinquante‑troisième session Genève, 3 – 5 avril 2017 | TC/53/11  Original : anglais  Date : 8 mars 2017 |

TECHNIQUES MOLÉCULAIRES

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

L’objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques moléculaires en rapport avec les groupes de travail techniques, l’Atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA sur les techniques moléculaires, et le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires.

Le TC est invité à :

a) prendre note du rapport sur les faits nouveaux survenus au sein des TWP et du BMT, présenté aux paragraphes 5 à 24 du présent document;

b) noter que l’élaboration éventuelle d’un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA ne peut commencer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA;

c) noter que l’élaboration éventuelle d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires ne peut démarrer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA;

d) envisager d’examiner les circonstances dans lesquelles les mêmes techniques et les mêmes informations pourraient être utilisées par l’OCDE, l’ISTA et l’UPOV, compte tenu des objectifs différents poursuivis par les organisations, comme indiqué au paragraphe 14 du présent document;

e) envisager la possibilité d’inclure dans les activités futures de collaboration entre l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA l’harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l’élaboration possible de normes, après obtention de l’accord de ces organisations,

f) prendre note de l’organisation par Naktuinbouw d’un atelier pratique en 2017 à Roelofarendsveen (Pays‑Bas) du 8 au 10 mai 2017, en vue d’examiner de quelle façon les techniques moléculaires peuvent être efficacement appliquées aux fins de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA;

g) prendre note de la proposition des Pays‑Bas de présenter au TWC un compte rendu des projets sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS;

h) prendre note de la proposition de la Chine de faire part au TWC de son expérience dans l’utilisation des bases de données sur l’ADN pour le maïs, le riz et le blé pour la sélection de variétés similaires aux fins de l’examen de la distinction;

i) noter que le TWC est convenu d’inviter les membres à présenter des exposés sur les aspects statistiques dans l’utilisation de marqueurs moléculaires dans l’examen DHS, y compris la sélection de variétés similaires et l’organisation d’essais en culture;

j) prendre note de la proposition de la France de présenter, à la trente‑cinquième session du TWC, un exposé sur les travaux en cours concernant les bases de données contenant des données moléculaires avec calcul des distances moléculaires au moyen du logiciel GAIA;

k) noter que le TWC est convenu que les logiciels et les bases de données ainsi que les méthodes statistiques associées sont des éléments importants de l’examen DHS et qu’ils présentent un intérêt croissant pour la protection des obtentions végétales, et que le président du TWC devrait présenter au TC un compte rendu sur ces éléments particuliers;

l) noter qu’un Atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA sur les méthodes biochimiques et moléculaires a eu lieu à Paris le 8 juin 2016, et que les recommandations de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA, présentées au paragraphe 24 du présent document, ont été approuvées lors de la réunion annuelle sur les Systèmes des semences de l’OCDE qui s’est tenue à Paris les 9 et 10 juin 2016; et

m) noter que le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires, a été approuvé par le Conseil à sa cinquantième session.

Les abréviations ci‑après sont utilisées dans le présent document :

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

CAJ : Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWP : Groupes de travail techniques

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

AOSA : Association of Official Seed Analysts

ISTA : Association internationale d’essais de semences

La structure du présent document est la suivante :

Résumé 1

Faits nouveaux survenus à la quinzième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN 3

Documents présentés à la quinzième session du BMT 3

Coopération entre l’OCDE, l’UPOV, l’ISTA et l’ISO 4

Programme futur 5

Faits nouveaux concernant les groupes de travail techniques 6

Atelier conjoint OCDE/UPOV/ISTA sur les techniques moléculaires 6

Diffusion d’informations sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires 7

# Faits nouveaux survenus à la quinzième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

Le mandat du BMT est indiqué dans l’annexe du présent document.

À sa cinquante‑deuxième session tenue à Genève du 14 au 16 mars 2016, le TC a pris note que le point 5 de l’ordre du jour du BMT intitulé “Compte rendu des travaux sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS” permettrait aux membres de l’UPOV de rendre compte des faits nouveaux concernant l’utilisation de techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS, et que cela constituerait le fondement pour proposer de nouveaux modèles d’application à inclure dans le document TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)” (voir le paragraphe 132 du document TC/52/29 Rev. “Compte rendu révisé”).

La quinzième session du BMT s’est tenue à Moscou (Fédération de Russie) du 24 au 27 mai 2016 et l’atelier préparatoire le 23 mai 2016. La journée spéciale consacrée aux points de l’ordre du jour intitulés “Compte rendu des travaux sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS” et “Utilisation des techniques moléculaires pour l’identification des variétés” (la “Journée des obtenteurs”) s’est tenue le 25 mai 2016.

## Documents présentés à la quinzième session du BMT

Les documents présentés au titre des points de l’ordre du jour de la quinzième session du BMT sont les suivants :

Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus en matière de techniques biochimiques et moléculaires, présentés par des experts de l’examen DHS, des spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées

*CPVO Report to UPOV BMT (document BMT/15/27)*

Compte rendu des travaux sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS

*Work on molecular techniques in relation to DUS examination of different fruit species (document BMT/15/11)*

*Molecular Marker use in the PVP Application Process – A Joint Project between the US PVP Office and the American Seed Trade Association Mapping (document BMT/15/12)*

*Evaluation of Soybean Molecular Marker Public Resources for Potential Application in Plant Breeders’ Rights (document BMT/15/13)*

*Comparison of Genotypic and Expression Data to Determine Distinctness among Inbred Lines of Maize for Granting Plant Breeders’ Rights (document BMT/15/14)*

*Efficient DUS test in French bean by using molecular data (document BMT/15/21)*

*Can molecular distance be used as characteristic? (document BMT/15/22)*

Directives internationales sur les techniques moléculaires (document BMT/15/3 Rev. “*International guidelines on molecular methodologies*”)

*UPOV and ISO TC 34/SC 16 – From the US Technical Advisory Group and ANSI led host of ISO TC 34/SC 16 : Food Products; horizontal methods for molecular biomarker analysis (document BMT/15/7)*

*DNA‑based method for variety testing : ISTA approach (document BMT/15/19)*

Méthodes d’analyse des données moléculaires

*Molecular Data analysis capacity (document BMT/15/10)*

Utilisation des techniques moléculaires pour l’identification des variétés

*Variety identification of barley using KASP genotypes (document BMT/15/6)*

*Fast Single‑step Detection and Identification of Multiple Phytopathogens and GMO with real‑time PCR‑matrix Technique (document BMT/15/9)*

*New developments concerning biochemical and molecular techniques in Belarus (document BMT/15/15)*

*Gene and genome editing with CRISPR‑cas9 (document BMT/15/17)*

*Using of DNA – marker based techniques for varietal identification and fingerprinting of fruit crops and grape genetic resources (document BMT/15/18)*

*Green Forensics : Whole Genome Sequencing approach for PBR enforcement (document BMT/15/23)*

*Application of DNA marker technologies in Vegetable Breeding (document BMT/15/24)*

*Laboratory seed control of barley (document BMT/15/25)*

*Assessment and classification of breeding accessions of vegetable plants with the use of DNA markers (document BMT/15/26)*

Bases de données contenant des données moléculaires

*Towards durable DNA databases to support DUS testing (document BMT/15/16)*

*Advances in the Construction and Application of DNA Fingerprint Databases in Maize (document BMT/15/20)*

## Coopération entre l’OCDE, l’UPOV, l’ISTA et l’ISO

À sa cinquante‑deuxième session, le TC a pris note que lors de sa cinquante et unième session, il était convenu (voir le paragraphe 129 du document TC/52/29 Rev. “Compte rendu révisé”) :

a) d’élaborer un document commun présentant les particularités principales des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA;

b) de dresser un inventaire, par plante, de l’utilisation qui était faite par l’UPOV des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l’élaboration d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”, sous réserve de l’approbation du Conseil et en coordination avec l’OCDE et l’ISTA; et

c) que la proposition adressée au BMT, à sa quinzième session, visant à dresser des listes d’initiatives conjointes possibles avec l’OCDE et l’ISTA dans le domaine des techniques moléculaires, soit soumise au TC pour approbation, lors de sa cinquante‑troisième session.

Le TC est convenu que le BMT devrait inclure l’élaboration d’une liste terminologique (définitions) utilisée par l’OCDE, l’UPOV et l’ISTA à la liste des initiatives communes sur les techniques moléculaires, aux fins d’examen par le TC à sa cinquante‑troisième session en 2016 (voir le paragraphe 130 du document TC/52/29 Rev. “Compte rendu révisé”).

À sa quinzième session, le BMT a assisté à un exposé présenté par le Bureau de l’Union sur la coopération entre l’OCDE, l’UPOV, l’ISTA et l’ISO sur la base du document BMT/15/5 “*Cooperation between OECD, UPOV, ISTA and ISO*” (voir le paragraphe 38 du document BMT/15/28 “*Revised* *Report*”).

Le BMT a noté que l’élaboration éventuelle d’un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA ne pourrait commencer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA (voir le paragraphe 39 du document BMT/15/28).

Le BMT a noté que l’élaboration éventuelle d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires ne pourrait démarrer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA (voir le paragraphe 40 du document BMT/15/28).

Le BMT a noté que l’OCDE, l’ISTA et l’UPOV poursuivaient des objectifs différents et que les activités de coopération entre les organisations en matière d’utilisation des techniques moléculaires devaient en tenir compte. Cependant, le BMT a admis qu’il était important d’examiner les circonstances dans lesquelles les mêmes techniques et les mêmes informations pouvaient être utilisées. Dans un premier temps, il est convenu qu’il serait plus efficace d’examiner ces possibilités sur la base de situations concrètes plutôt que sur le plan théorique et institutionnel (voir le paragraphe 41 du document BMT/15/28).

Le BMT a accueilli avec satisfaction la proposition des Pays‑Bas d’organiser un atelier pratique en 2017 avec l’aide de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA, en vue d’examiner de quelle façon les techniques moléculaires peuvent être efficacement appliquées aux fins de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA[[1]](#footnote-2) (voir le paragraphe 42 du document BMT/15/28).

Le BMT est convenu que les activités futures de collaboration entre l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA pourraient inclure l’harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l’élaboration possible de normes, après obtention de l’accord de ces organisations (voir le paragraphe 43 du document BMT/15/28).

## Programme futur

Le BMT a accepté la proposition de la France d’organiser sa seizième session en France à la fin du mois de septembre ou au début du mois d’octobre 2017, l’atelier préparatoire se tenant la veille de la session du BMT. Le BMT a prévu d’examiner les points suivants (voir le paragraphe 48 du document BMT/15/28) :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Comptes rendus des faits nouveaux survenus au sein de l’UPOV et concernant les techniques biochimiques et moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

4. Brefs exposés sur les faits nouveaux en matière de techniques biochimiques et moléculaires présentés par des experts de l’examen DHS, des spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées (rapports verbaux de participants)

5. Compte rendu des travaux sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS (documents sollicités)

6. Directives internationales sur les méthodes moléculaires, notamment la coopération entre l’OCDE, l’UPOV, l’ISTA et l’ISO (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Bases de données sur les descriptions variétales, notamment les bases de données contenant des données moléculaires (documents sollicités)

8. Méthodes d’analyse des données moléculaires (documents sollicités)

9. Utilisation des techniques moléculaires pour l’examen de variétés essentiellement dérivées (documents sollicités)[[2]](#footnote-3)

10. Utilisation des techniques moléculaires pour l’identification des variétés (documents sollicités)2

11. Examen du document UPOV/INF/17 “Directives concernant les profils d’ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d’une base de données y relative (‘Directives BMT’)”

12. Date et lieu de la prochaine session

13. Programme futur

14. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

15. Clôture de la session

Le 31 octobre, le Bureau de l’Union a reçu une proposition de la France concernant la tenue de la seizième session du BMT à La Rochelle (France), du 7 au 10 novembre 2017, avec l’atelier préparatoire le 6 novembre 2017.

# Faits nouveaux concernant les groupes de travail techniques

À leurs sessions en 2016, le TWC, le TWO, le TWV, le TWA et le TWF ont examiné les documents TWC/34/2, TWO/49/2, TWV/50/2, TWA/25/2 et TWF/47/2 “*Molecular Techniques*”, respectivement.

À sa trente‑quatrième session tenue à Shanghai (Chine) du 7 au 10 juin 2016, le TWC a pris note d’un compte rendu verbal de M. Kees van Ettekoven (Pays‑Bas), président du BMT (voir le paragraphe 7 du document TWC/34/32 “*Report*”).

Le TWC a accueilli avec satisfaction la proposition des Pays‑Bas de présenter un compte rendu des projets sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS à sa trente‑cinquième session (voir les documents BMT/15/21 “*Efficient DUS test in French bean by using molecular data*” et BMT/15/22 “*Can molecular distance be used as a characteristic?*”) (voir le paragraphe 11 du document TWC/34/32 “*Report*”).

Le TWC a accueilli avec satisfaction la proposition de la Chine de lui faire part de son expérience dans l’utilisation des bases de données sur l’ADN pour le maïs, le riz et le blé pour la sélection de variétés similaires aux fins de l’examen de la distinction (voir le paragraphe 12 du document TWC/34/32 “*Report*”).

Le TWC est convenu d’inviter les membres à présenter des exposés sur les aspects statistiques dans l’utilisation de marqueurs moléculaires dans l’examen DHS, y compris la sélection de variétés similaires et l’organisation d’essais en culture. Le TWC a accueilli avec satisfaction la proposition de la France de présenter un exposé sur les travaux en cours concernant les bases de données contenant des données moléculaires avec calcul des distances moléculaires selon la méthode GAIA (voir le paragraphe 13 du document TWC/34/32 “*Report*”).

Le TWC est convenu que les logiciels et les bases de données ainsi que les méthodes statistiques associées sont des éléments importants de l’examen DHS et qu’ils présentent un intérêt croissant pour la protection des obtentions végétales. Le TWC est convenu que le président du TWC devrait présenter au TC un compte rendu sur ces éléments particuliers (voir le paragraphe 14 du document TWC/34/32 “*Report*”).

# Atelier conjoint OCDE/UPOV/ISTA sur les techniques moléculaires

Un Atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA sur les techniques biochimiques et moléculaires a eu lieu à Paris (France) le 8 juin 2016. Les recommandations ci‑après de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA ont été approuvées lors de la Réunion annuelle sur les systèmes des semences de l’OCDE qui s’est tenue à Paris (France) les 9 et 10 juin 2016 :

1. élaborer un document conjoint présentant les particularités (p. ex. en matière d’examen DHS, d’identification des variétés, de pureté des variétés, etc.) des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA et, aux fins d’une bonne compréhension mutuelle, organiser à nouveau un atelier conjoint dans le cadre des réunions pertinentes de l’OCDE et de l’ISTA;
2. dresser un inventaire, par plante, de l’utilisation que font l’OCDE, l’UPOV, l’ISTA et l’AOSA des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l’élaboration d’un document contenant ces informations. L’OCDE contribuera à l’élaboration de ce document en mettant à disposition la liste des techniques moléculaires utilisées par les autorités nationales désignées régulièrement mise à jour par le Secrétariat;
3. élaborer une liste des termes et des définitions utilisés par l’OCDE, l’UPOV, l’ISTA et l’AOSA et tenter d’harmoniser ces termes et définitions;
4. envisager la possibilité d’organiser un autre atelier similaire au cours des trois prochaines années; et
5. envisager la possibilité de remplacer le terme utilisé dans les Systèmes des semences de l’OCDE concernant la situation des techniques fondées sur l’ADN, à savoir “*internationally validated*”, par un autre terme, tel que “*internationally harmonized*”.

Lors de la réunion annuelle sur les Systèmes des semences de l’OCDE, la proposition des Pays‑Bas d’organiser un atelier pratique en 2017 avec l’aide de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA, en vue d’examiner de quelle façon les techniques moléculaires peuvent être efficacement appliquées aux fins de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA, a été accueillie avec satisfaction.

# Diffusion d’informations sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires

À sa cinquante‑deuxième session, le TC est convenu d’un projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires (voir le paragraphe 131 du document TC/52/29 Rev. “Compte rendu révisé”). Ce projet a été adopté par le Conseil à sa cinquantième session tenue à Genève le 28 octobre 2016, sans modifications, tel que présenté au paragraphe 29 du présent document.

À sa soixante‑treizième session tenue à Genève le 25 octobre, le CAJ a approuvé le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires, tel qu’approuvé par le TC à sa cinquante‑deuxième session (voir le paragraphe 57 du document CAJ/73/10 “Compte rendu des conclusions”).

À sa cinquantième session, le Conseil a adopté le projet de questions et réponses suivant concernant la diffusion d’informations sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires (“questions fréquemment posées sur les techniques moléculaires”) à l’intention du grand public (voir le paragraphe 11 du document C/50/19 “Compte rendu des décisions”. Ces questions fréquemment posées sont également disponibles à l’adresse <http://www.upov.int/about/fr/faq.html>) :

“Est‑il possible d’obtenir la protection d’une variété sur la base de son profil d’ADN?

“Pour pouvoir bénéficier d’une protection, une variété doit pouvoir être nettement distinguée de toute autre variété existante par des caractères exprimés physiquement, par exemple, la hauteur de la plante, l’époque de floraison, la couleur des fruits, la résistance aux maladies, etc. Le profil d’ADN ne constitue pas une base suffisante permettant d’obtenir la protection d’une variété, bien que ces informations puissent être utilisées comme information complémentaire.

“Des explications plus détaillées sont fournies dans les réponses aux questions fréquemment posées ‘L’UPOV permet‑elle de recourir à des techniques moléculaires (profils d’ADN) dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS)?’

“Voir également :

“Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir protéger une nouvelle variété végétale?”

Le TC est invité à :

a) prendre note du rapport sur les faits nouveaux survenus au sein des TWP et du BMT, présenté aux paragraphes 5 à 24 du présent document;

b) noter que l’élaboration éventuelle d’un document commun présentant les particularités des systèmes de l’OCDE, de l’UPOV et de l’ISTA ne peut commencer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA;

c) noter que l’élaboration éventuelle d’un document commun à l’OCDE, à l’UPOV et à l’ISTA contenant un inventaire, par plante, de l’utilisation qui est faite des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires ne peut démarrer qu’après obtention de l’accord de l’OCDE et de l’ISTA;

d) envisager d’examiner les circonstances dans lesquelles les mêmes techniques et les mêmes informations pourraient être utilisées par l’OCDE, l’ISTA et l’UPOV, compte tenu des objectifs différents poursuivis par les organisations, comme indiqué au paragraphe 14 du présent document;

e) envisager la possibilité d’inclure dans les activités futures de collaboration entre l’UPOV, l’OCDE et l’ISTA l’harmonisation des conditions et méthodes appliquées pour les différentes plantes et l’élaboration possible de normes, après obtention de l’accord de ces organisations;

f) prendre note de l’organisation par Naktuinbouw d’un atelier pratique en 2017 à Roelofarendsveen (Pays‑Bas) du 8 au 10 mai 2017, en vue d’examiner de quelle façon les techniques moléculaires peuvent être efficacement appliquées aux fins de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA;

g) prendre note de la proposition des Pays‑Bas de présenter au TWC un compte rendu des projets sur l’utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l’examen DHS;

h) prendre note de la proposition de la Chine de faire part au TWC de son expérience dans l’utilisation des bases de données sur l’ADN pour le maïs, le riz et le blé pour la sélection de variétés similaires aux fins de l’examen de la distinction;

i) noter que le TWC est convenu d’inviter les membres à présenter des exposés sur les aspects statistiques dans l’utilisation de marqueurs moléculaires dans l’examen DHS, y compris la sélection de variétés similaires et l’organisation d’essais en culture;

j) prendre note de la proposition de la France de présenter, à la trente‑cinquième session du TWC, un exposé sur les travaux en cours concernant les bases de données contenant des données moléculaires avec calcul des distances moléculaires au moyen du logiciel GAIA;

k) noter que le TWC est convenu que les logiciels et les bases de données ainsi que les méthodes statistiques associées sont des éléments importants de l’examen DHS et qu’ils présentent un intérêt croissant pour la protection des obtentions végétales, et que le président du TWC devrait présenter au TC un compte rendu sur ces éléments particuliers;

l) noter qu’un Atelier conjoint de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA sur les méthodes biochimiques et moléculaires a eu lieu à Paris le 8 juin 2016, et que les recommandations de l’OCDE, de l’UPOV, de l’ISTA et de l’AOSA, présentées au paragraphe 24 du présent document, ont été approuvées lors de la réunion annuelle sur les Systèmes des semences de l’OCDE qui s’est tenue à Paris les 9 et 10 juin 2016; et

m) noter que le projet de questions et réponses concernant la diffusion d’informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires, a été approuvé par le Conseil à sa cinquantième session.

[L’annexe suit]

TC/53/11

ANNEXE

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES,

NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN (BMT)

*(tel qu’il a été défini par le Comité technique à sa trente‑huitième session   
tenue à Genève du 15 au 17 avril 2002 (voir le paragraphe 204 du document TC/38/16))*

Le BMT est un groupe ouvert aux experts de l’examen DHS, aux spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle consiste :

1. à suivre l’évolution générale des techniques biochimiques et moléculaires;
2. à se tenir au courant des applications des techniques biochimiques et moléculaires à l’amélioration des plantes;
3. à examiner les possibilités d’application des techniques biochimiques et moléculaires à l’examen DHS et à rendre compte de ses réflexions au TC;
4. le cas échéant, à élaborer des directives relatives aux méthodes biochimiques et moléculaires et à leur harmonisation et, en particulier, à contribuer à l’élaboration du document TGP/15, intitulé “Nouveaux types de caractères”. Ces directives doivent être élaborées conjointement avec les groupes de travail techniques;
5. à examiner les initiatives des groupes de travail techniques en ce qui concerne la création de sous‑groupes pour les plantes cultivées, en tenant compte des informations existantes et de la nécessité de disposer de méthodes biochimiques et moléculaires;
6. à élaborer, conjointement avec le TWC, des directives relatives à la gestion et à l’harmonisation de bases de données biochimiques et moléculaires;
7. à prendre connaissance des rapports des sous‑groupes pour les plantes cultivées et du groupe de réflexion sur les travaux du BMT;
8. à servir de cadre à des discussions sur l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne les notions de variété essentiellement dérivée et d’identification des variétés.

[Fin de l’annexe et du document]

1. Concernant la proposition des Pays‑Bas d’organiser un atelier pratique en 2017 avec l’aide de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA, en vue d’examiner de quelle façon les techniques moléculaires peuvent être efficacement appliquées aux fins de l’UPOV, de l’OCDE et de l’ISTA (voir le paragraphe 15 du présent document), le Bureau de l’Union a communiqué des informations sur l’atelier intitulé “DNA Techniques and Variety Identification” organisé par Naktuinbouw à Roelofarendsveen (Pays‑Bas) du 8 au 10 mai 2017 (voir la circulaire de l’UPOV E‑17/015 du 23 janvier 2017). [↑](#footnote-ref-2)
2. Journée des obtenteurs. [↑](#footnote-ref-3)